

LES PASSAGES POUR LE MOIS DE FEVRIER

5 février

Splendeur de la vérité.

La vérité profonde, aussi bien sur Dieu que sur le salut de l'homme, c'est par la Révélation qu'elle resplendit à nos yeux dans le Christ, qui est à la fois le médiateur et la plénitude de la Révélation tout entière. (Constitution dogmatique sur la Révélation divine n°2)

12 février

La liturgie est toute pétrie de l'Écriture Sainte

Dans la célébration de la liturgie, la Sainte Écriture a une importance extrême. C'est d'elle que sont tirés les textes qu'on lit et que l'homélie explique, ainsi que les psaumes que l'on chante ; c'est sous son inspiration et dans son élan que les prières, les oraisons et les hymnes liturgiques ont jailli, et c'est d'elle que les actions et les symboles reçoivent leur signification. (Constitution sur la sainte liturgie n°24)

19 février

La conscience est le sanctuaire où la voix de Dieu se fait entendre.

Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donné lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur : « Fais ceci, évite cela ». Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme ; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera. La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre. (Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps n°16)

26 février

Les évêques diocésains et leur charge d'enseigner.

Les évêques doivent proposer la doctrine chrétienne d'une façon adaptée aux nécessités du moment, c'est-à-dire en répondant aux difficultés et questions qui angoissent le plus les hommes ; il leur faut veiller sur cette doctrine, apprenant aux fidèles eux-mêmes à la défendre et à la répandre. (Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église n°13)